

---

# Les mouvements islamistes palestiniens et les collaborateurs

---

Saleh Abdeljawad

**Quels traitements les mouvements islamistes réservent-ils à ceux des Palestiniens qui collaborent avec Israël? Se basant notamment sur l'analyse des communiqués politiques diffusés par ces mouvements et en particulier par Hamas, sur des documents à diffusion interne, des bulletins clandestins mais aussi des entretiens réalisés avec des membres de ces mouvements, Saleh Abdeljawad dégage certains aspects des modes de représentation politiques des islamistes palestiniens. Bien que réalisée avant la signature par Israël et l'OLP de la Déclaration de principes, son étude apporte bien des éclairages sur la position de ces mouvements.**

Les mouvements islamistes — et à leur tête le mouvement Hamas<sup>1</sup> — basent leur position théorique au sujet de la collaboration sur les préceptes émis par les "docteurs de droit islamique" ('ulama' al-fiqh), préceptes qui prennent leur source dans le traitement réservé dans la religion musulmane au musulman apostat (murtadd). Les jugements prononcés par les juristes musulmans à l'encontre des collaborateurs peuvent varier en fonction d'un certain nombre de facteurs, en premier lieu le fait que le collaborateur en soit arrivé au stade de renier l'Islam (kufr), puis les circonstances dans lesquelles la collaboration a pris place: de plein gré, par ignorance, par faiblesse ou suite à l'usage de la force, à quoi s'ajoute le facteur de la gravité des actes commis.<sup>2</sup>

Bien que les mouvements islamistes soient conscients des pressions et de toutes les formes de coercition — y compris l'usage fréquent de la violence physique — exercées par les forces d'occupation pour

contraindre à la collaboration, ils se refusent à considérer cela comme une excuse pour décharger le collaborateur de la responsabilité de ses actes, en particulier lorsqu'il ne s'est agi que de la peur de perdre son travail ou sa source de revenu, ou encore de craintes concernant les membres de sa famille. Seul peut être pris en compte, comme circonstance atténuante, le fait que le Musulman subisse des tortures auxquelles il ne peut résister, auquel cas il lui est permis d'accomplir — mais en apparence seulement — des actes ou de tenir des propos qui lui permettent d'échapper à la torture, à condition toutefois d'être sûr au fond de lui que cela n'entraînera pas la mort d'autres Musulmans, ou de ne pas être amené à commettre l'un des péchés capitaux, comme la fornication, auquel cas il doit s'abstenir de collaborer et endurer même si les tortures le conduisent à la mort" <sup>3</sup>.

L'ensemble des mouvements islamistes, y compris le Mouvement du Jihad Islamique et le Parti de Libération Islamique (Hizb Al-Tahrîr Al-Islâmî), s'accordent sur cette analyse générale de Hamas, bien qu'ils divergent de manière radicale en ce qui concerne la traduction en actes de ces principes de base<sup>4</sup>.

En outre, le mouvement Hamas établit une distinction entre les différents types de collaborateurs, en particulier celui qui *"en est au premier stade de la collaboration, qui est encore hésitant, est dans le désarroi et souffre de remords, et chez qui, au moment où les faits sont découverts, le Bien est encore présent et peut être développé et exploité, avant que sa sensibilité ne soit tout à fait engourdie et ne finisse par s'éteindre et mourir"*<sup>5</sup>. Avec un collaborateur de ce type, il est possible d'intervenir afin de le ramener au sein de la communauté islamique, d'autant plus qu'il s'agit en général de jeunes qui ont été abusés.

Totalement différent est le cas du collaborateur professionnel, *"celui qui pratique la collaboration de longue date, qui a fourni des renseignements et accompli de manière répétée des actes graves, a acquis de l'expérience et du savoir-faire dans l'exécution des tâches qui lui ont été assignées, qu'il s'agisse d'entraîner d'autres personnes dans la dépravation morale et la collaboration, d'infiltrer les institutions et organisations nationales, les cellules de lutte armée ou les organisations combattantes (mujâhida), ou encore de la poursuite de personnes recherchées, de meurtres etc..."* <sup>6</sup>.

Ce type de collaborateurs mérite la mort, et il doit être exécuté, après qu'il ait avoué ses crimes ou que des preuves irréfutables aient été apportées. En cela, la position de Hamas est proche de celle du Front Populaire pour la Libération de la Palestine (FPLP) qui considère qu'il n'existe aucune possibilité d'amendement et d'amélioration pour les collaborateurs professionnels et de longue date, tandis que ces possibilités existent pour les collaborateurs "débutants".

Si, d'une manière générale, Hamas et les différentes composantes de la résistance nationaliste s'accordent autour de la plupart des raisons et des facteurs qui conduisent à collaborer, Hamas est convaincu que la cause principale réside dans l'absence ou la faiblesse de la foi et de la conscience islamique.<sup>7</sup>

Car "*c'est la foi qui détermine les pensées de l'individu et régule son comportement, c'est elle qui le pousse à agir dans la bonne direction et qui immunise celui qui la possède contre les autres pensées et croyances*". Aussi l'absence de la foi signifie-t-elle "*l'écroulement de ce système de protection qui le garde des attaques et de l'influence des idées adverses dont, de ce fait, il devient une proie facile*"<sup>8</sup>. De la même manière, la foi protège des tentations et des convoitises qui constituent autant de motifs et de voies d'accès à la collaboration, qu'il s'agisse de la tentation de l'argent, du sexe, du prestige ou du statut social.<sup>9</sup>

La divergence avec le mouvement national ne se limite pas à l'aspect purement religieux, mais au fait d'inclure les opposants idéologiques dans la liste des collaborateurs, même si ces derniers ne sont pas considérés par Hamas comme des collaborateurs de "sécurité", c'est-à-dire impliqués dans la collaboration avec les services de renseignements de l'ennemi.<sup>10</sup>

Les collaborateurs idéologiques, selon Hamas, sont ceux qui "*sèment la subversion dans les esprits de la nation par les moyens qui sont à leur disposition, que ce soit à travers leur fonction, leur travail journalistique, littéraire ou éducatif, en diffusant des idées prônant le dérèglement et la déviation sur le plan religieux, spirituel, social et moral*"<sup>11</sup>. La liste des collaborateurs idéologiques couvre un large éventail qui va des propagateurs du marxisme, de l'athéisme hérétique et de la liberté des mœurs à ceux de la théorie de Darwin, de Freud ou encore de la mixité sexuelle, en bref tous ceux qui "*sous le couvert du slogan de la liberté, de l'égalité, de l'art et du progrès social propagent les idées capitulatrices de l'ennemi en répandant un climat de désespoir et de frustration sous prétexte de réalisme et de la nécessité de reconnaître (l'ennemi) et de collaborer avec lui, ainsi que de la nécessité de la coexistence et de la normalisation des relations entre les deux peuples, et enfin d'encourager les initiatives de paix et de constituer des ligues et des associations dans ce but*"<sup>12</sup>.

Parmi les collaborateurs "civils" figurent les collaborateurs politiques, comme par exemple les employés de l'Administration Civile, qui sont assimilés aux collaborateurs idéologiques à la différence que si ces derniers "*préparent les esprits à accueillir le projet sioniste et à pratiquer la décadence et la dégénérescence et l'hérésie, les collaborateurs politiques sont les exécutants directs de ce projet par le biais des institutions et organismes de l'entité sioniste dans les Territoires Occupés*"<sup>13</sup>. Figurent sur la liste des collaborateurs

politiques "*ceux qui sont prêts à accepter le projet d'autonomie et la tenue d'élections sous occupation, et qui se préparent à jouer le rôle de dirigeants sensés représenter le peuple (...), de même que les exécutants du projet visant à introduire la mixité entre les sexes dans l'enseignement*".<sup>14</sup>

Ainsi, Hamas n'a pas hésité à transformer cette position théorique en position politique en qualifiant la participation aux négociations de Madrid de "*trahison envers Dieu et son prophète*"<sup>15</sup>. A propos du même sujet, Hamas a distribué un communiqué spécifique daté du 22 septembre 1991, intitulé "Déclaration pour l'Histoire: non à la Conférence de vente de la Palestine et de Jérusalem" et ce communiqué portait en exergue un verset du Coran qui déclare: "*O vous qui êtes croyants, ne trahissez pas Dieu et le Prophète et ne trahissez pas ce qui vous a été confié alors que vous en avez la connaissance*".

Sont également inclus dans la liste des collaborateurs "civils" de Hamas, les collaborateurs économiques qui, par appât du gain, contribuent à renforcer l'économie israélienne et à affaiblir l'économie palestinienne par différents moyens, le principal étant la diffusion des produits israéliens et le transfert de leurs capitaux vers l'étranger, ainsi que les représentants palestiniens des grandes firmes israéliennes dans les Territoires occupés.<sup>16</sup>

En dépit de l'intransigeance de sa position à l'égard de ces différents collaborateurs "civils" (les collaborateurs idéologiques, politiques et économiques), Hamas n'a jamais pratiqué l'assassinat à leur rencontre durant l'Intifada, pour de nombreuses raisons liées au contexte politique et social, comme par exemple le rapport de force politique sur la scène palestinienne et la nature de la structure sociale.

Mais cette attitude pragmatique et modérée de Hamas n'avait alors pas englobé la quatrième et dernière catégorie des "collaborateurs civils", c'est-à-dire les collaborateurs "de moralité" qui, selon Hamas, "*œuvrent à la dégénérescence sociale*" et sont chargés de "*répandre le vice et la dépravation, comme les prostituées, les trafiquants de drogue et les vendeurs d'alcool, ceux qui font commerce de films ou de revues pornographiques et ceux qui organisent des fêtes et des excursions mixtes*"<sup>17</sup>. En effet, ceux-ci ont été traités par Hamas depuis le début de l'Intifada de la même manière que les collaborateurs de "sécurité", tels les traîtres, les indicateurs et les délateurs. Ainsi un grand nombre d'entre eux ont été liquidés physiquement tandis que d'autres ont eu leurs magasins brûlés.

Ceci s'explique par deux raisons: tout d'abord, la conviction de Hamas que le vice et la dépravation des moeurs conduisent inéluctablement à la collaboration "de sécurité", conviction partagée par un grand nombre d'organisations du mouvement national. Ensuite, c'est l'importance accordée par Hamas à tout ce qui a trait aux questions de

mœurs et aux questions sociales, attitude qui trouve son origine dans la lutte que l'Islam fut obligé de mener, lors de sa naissance dans la péninsule arabique, contre la dépravation morale et la dégénérescence sociale, et qui l'a mené à insister sur ces questions.

Hamas s'appuie, dans son acharnement à combattre la dépravation morale, sur un verset coranique qui stipule que "*le châtement qui attend ceux qui combattent Dieu et son Prophète et répandent sur la terre la débauche et la dépravation, est d'être mis à mort et d'avoir les mains et les pieds coupés*".<sup>18</sup>

---

### La mise en œuvre des principes

---

Si on se base sur les communiqués émanant de la direction centrale de Hamas distribués du début de l'Intifada à ce jour, on peut distinguer deux étapes différentes dans le traitement réservé aux collaborateurs. La première débute avec l'apparition du mouvement Hamas (décembre 1987) qui coïncide avec le début de l'Intifada et s'étend jusqu'au début de l'année 1992. Au cours de cette période, le mouvement Hamas accorde un faible intérêt accordé à la question, en comparaison avec l'attitude du Commandement National Unifié du Soulèvement (CNUS) à ce sujet.

Avec la seconde étape, qui débute en avril 1992, on assiste à un retournement de situation dans la mesure où la lutte contre les collaborateurs a non seulement commencé à devenir une des préoccupations les plus importantes du mouvement Hamas, mais devient l'un des principaux points de divergence qui l'opposent au CNUS et aux organisations et personnalités qui ont appelé à mettre fin aux exécutions de collaborateurs, ce phénomène ayant pris une ampleur qui échappait à tout contrôle.

Ainsi, l'examen de 81 communiqués émanant de la direction centrale de Hamas qui couvrent les quatre premières années de l'Intifada, montre que le sujet des collaborateurs n'est mentionné que dans neuf d'entre eux et ce, de manière presque anodine, sous forme d'avertissement aux collaborateurs pour qu'ils cessent leurs activités, et de menace de poursuites au cas où ils persisteraient. Seulement deux communiqués sur les neuf appellent la population et les "forces de frappe" de Hamas à châtier les collaborateurs (désignés dans le texte par "voleurs") sans que l'expression "châtier" soit précisée dans le sens de "donner la mort".

Selon l'avis d'un membre du mouvement, Hamas "*n'a pas voulu exprimer franchement sa position dans ce domaine à travers les communiqués généraux car, pour de multiples raisons, il n'est pas possible de traiter cette question à travers un tract distribué à*

*l'ensemble du peuple palestinien, mais il revient aux "forces de frappe" islamistes de traiter chaque cas particulier isolément, en fonction des données et des conditions qui lui sont spécifiques, afin d'empêcher que ne se produisent les erreurs et les abus dans lesquels est tombé le CNUS, en vulgarisant et généralisant ce sujet et en le laissant entre les mains des "forces de frappe".<sup>19</sup>*

Ce dernier point de vue, qui souligne le danger des vies humaines entre les mains des "forces de frappe", mérite d'être pris en considération, surtout au vu d'un certain nombre d'événements qui ont eu lieu pendant l'Intifada. Toutefois, il ne reflète pas précisément la position réelle de Hamas ni ne constitue la motivation exclusive de l'attitude de Hamas à ce sujet. En effet, on constate que nombre des actions et revendications auxquelles le CNUS appelait n'ont pas été adoptées par Hamas, comme par exemple le boycott du paiement des taxes et impôts. Ainsi, alors que le CNUS a, depuis le début, exigé l'abrogation des taxes et a rapidement transformé ce mot d'ordre en campagne active et organisée pour le boycott du paiement des impôts, Hamas, en dépit de dénonciations formelles de l'injustice que représentent les impôts payés par les Palestiniens, et d'éloges — dans l'un de ses communiqués — envers ceux qui refusent de les payer, n'a jamais appelé clairement à les boycotter. Cette attitude s'applique à nombre d'autres questions, comme par exemple la désobéissance civile et la démission des membres des municipalités appointés par les autorités israéliennes etc...

Ainsi, on peut supposer que Hamas n'a pas fait de la question des collaborateurs une de ses préoccupations les plus urgentes au début de l'Intifada pour des raisons qui tiennent à ses orientations et à sa situation. Cette analyse est confirmée par l'examen des éditoriaux de la revue mensuelle "Palestine Musulmane" publiée à Londres, proche de Hamas. Dans l'éditorial de son quatrième numéro (juin 1990), la revue parle des périls auxquels l'Intifada est confrontée sur le plan intérieur, rangeant le problème des collaborateurs parmi les plus graves, soulignant le fait que malgré l'exécution de dizaines de collaborateurs, ce problème continuait de constituer l'une des principales difficultés auxquelles l'Intifada doit faire face, et critiquant de façon voilée la liquidation physique des collaborateurs<sup>20</sup>. Cette position sera le plus clairement exprimée, sur un ton violemment critique, par Yaser Za'âtreh dans l'éditorial de l'édition de juillet 1991: "*Comment pouvons-nous imaginer l'ampleur de l'impact négatif sur une famille palestinienne lorsqu'un de ses fils ou de ses membres est accusé de collaboration et exécuté alors qu'elle (la famille) est persuadée de son innocence? L'impact psychologique négatif existe déjà dans le cas où la famille est convaincue de la réalité de la collaboration, alors que dire quand elle est persuadée du contraire?*"<sup>21</sup>

Mais en dépit de ces prises de position, le Cheikh Ahmad Yasin, l'un des principaux dirigeants du mouvement des Frères Musulmans dans la bande de Gaza et fondateur du mouvement Hamas, accordait une importance considérable au problème des collaborateurs et en particulier des collaborateurs "de moralité", dès avant la création de Hamas. Au milieu de l'année 1986, il avait créé un service de renseignements qui avait pour tâche spécifique de recueillir des informations sur les collaborateurs et les trafiquants de drogue, service placé sous son commandement direct et nommé "Majd", des initiales du nom de l'organisation en arabe, "Munazzama el-Jihad wa-l-Da'wa" (Organisation du Jihad et de la Da'wa). Les objectifs fondamentaux de cette organisation étaient, d'une part de ranimer l'esprit du "Jihad" (appel à la vraie foi qui peut prendre la forme de la guerre sainte) et d'agir pour donner un coup d'arrêt à la dégénérescence sociale que l'occupation œuvrait à répandre, et d'autre part de pratiquer la "da'wa" (prosélytisme religieux) en toute occasion et en tout lieu<sup>21</sup>. Selon une publication secrète de Hamas, cette organisation a été responsable, avant l'Intifada, de la liquidation physique d'un groupe de collaborateurs de grande envergure, après *"qu'ils aient été condamnés lors d'un procès organisé par Hamas au cours duquel ont été apportées des preuves formelles et indiscutables de leur implication dans de graves actes de trahison, d'espionnage et d'assassinat"*<sup>23</sup>. Toutefois, cette publication ne donne pas plus d'informations et nous n'avons donc aucune garantie de la véracité de ces faits. Il est cependant certain que cette organisation a commencé à rassembler un nombre important d'informations sur les lieux utilisés pour la "dépravation", en particulier les magasins qui diffusaient des cassettes vidéo pornographiques, et qu'il fut décidé de les incendier. Ces plans furent, de fait, mis à exécution et plusieurs magasins de ce type furent incendiés dans la bande de Gaza<sup>24</sup>. Quoi qu'il en soit, si l'on se base sur l'acte d'accusation porté contre le Cheikh Ahmad Yasin et les Frères Musulmans lors de son procès, il semble que l'activité de l'organisation "Majd" contre les collaborateurs ait été assez réduite. Après le déclenchement de l'Intifada, cette organisation est devenue le service de renseignement du mouvement Hamas.<sup>25</sup>

Par ailleurs, le Dr Abd Al-Aziz Al-Rantissi, l'un des dirigeants de Hamas dans la bande de Gaza, affirme que les tentatives des services de renseignement israéliens de recruter en masse des collaborateurs et d'introduire la dépravation au niveau de villages ou de villes entières, ont constitué l'une des principales raisons qui ont poussé les dirigeants des Frères Musulmans dans la bande de Gaza à constituer le mouvement Hamas et à s'engager dans l'Intifada<sup>26</sup>. A la lecture de l'acte d'accusation dressé contre le Cheikh Ahmad Yasin et ses compagnons, il semble que les enquêtes et les interrogatoires des collaborateurs aient été menés de manière relativement plus précise et plus conforme aux principes de

base en la matière que ceux menés par les "forces de frappe" liées aux différentes factions qui composent l'OLP. En effet, il y est question d'interrogatoires longs pouvant durer plusieurs jours, de nombreuses informations ayant auparavant été rassemblées au sujet de l'accusé. En dépit du recours aux coups et d'un certain nombre d'erreurs qui ont porté atteinte aux règles de l'interrogatoire, il faut noter que les interrogateurs se référaient toujours au Cheikh Ahmad Yasin qui examinait lui-même les minutes de l'interrogatoire et qui, en dernière instance et seulement dans le cas où des aveux avaient été obtenus et confirmés par d'autres informations, délivrait une "fatwa" autorisant l'exécution<sup>27</sup>.

De ce fait, les exécutions qui eurent lieu à l'époque du Cheikh Ahmad Yasin furent extrêmement limitées et le coup porté à l'organisation en mai 1989 par l'arrestation du Cheikh Ahmad Yasin et des responsables des organisations "Majd" et "Mujahidin Palestiniens", semble avoir sérieusement affaibli le fonctionnement de l'organisation et sa capacité à maîtriser la question de la liquidation physique des collaborateurs.

En 1990, les "Katâ'ib (bataillons) 'Izz Al-Dîn Al-Qassem" (du nom d'un des chefs de la révolte palestinienne de 1936) firent leur apparition et prirent la relève de l'organisation "Majd". Tout semble indiquer que ces "Katâ'ib" étaient composées de jeunes ayant moins d'expérience que les membres de "Majd" et que la nouvelle direction de Hamas à l'extérieur des prisons ne disposait pas, en partie pour des raisons de sécurité, des mêmes instruments de contrôle sur les membres des "Katâ'ib". C'est ainsi qu'une étape dans le traitement des collaborateurs a commencé pour Hamas dans la bande de Gaza: les exécutions d'individus suspectés de collaboration par les "Katâ'ib" se multiplièrent.

Face aux positions prises par certaines personnalités palestiniennes, à leur tête le Dr Haydar Abd Al-Shafi et Faysal Husseini qui appelaient à l'arrêt des exécutions de collaborateurs, et à celles exprimées par le CNUS à travers un grand nombre de communiqués distribués en particulier au cours de l'année 1992, Hamas répondit notamment par ce communiqué diffusé le 21 juin 1992 intitulé sous le titre "*Les priorités du Jihad palestinien dans la période actuelle*". Il y est dit: "*La question des bavures concernant les châtiments infligés aux collaborateurs est présentée comme si elle constituait la tragédie tout entière de notre peuple se substituant aux séries d'assassinats délibérés et intentionnels commis par les soldats de l'occupation (...). Notre ennemi veut attiser les dissensions et créer la confusion dans nos rangs, afin de créer un climat propice à la diffusion de l'esprit critique des activités de l'Intifada (...). Ce qui nous remplit de douleur, c'est que certains se laissent prendre aux stratagèmes de l'ennemi (...) et appellent à mettre un terme aux mesures de dissuasion contre les collaborateurs (...)*"

*certain d'eux de peur que leurs propres affaires ne soient étalées au grand jour!"*

En ce qui concerne l'appel à mettre un terme aux mesures de dissuasion contre les collaborateurs, Hamas souhaite éclaircir les points suivants: a) Hamas est au courant du fait qu'il existe des bavures dans les exécutions de collaborateurs, mais il n'en est responsable ni de près ni de loin. b) Hamas attire l'attention sur le fait que, ces derniers temps, l'ennemi a eu recours à l'assassinat d'innocents, loyaux et honnêtes, et en a fait porter la responsabilité sur les différentes forces et factions palestiniennes, cherchant ainsi à semer la confusion, à susciter les dissensions et à porter atteinte à la réputation de l'action combattante de l'Intifada. Et il s'en trouve pour vouloir faire porter la responsabilité de ces meurtres à la résistance nationaliste "mujâhida" qui s'oppose à l'arrêt de l'Intifada, dont Hamas fait partie."

Ce communiqué a été suivi d'un autre, au ton extrêmement violent, diffusé par les "Katâ'ib 'Izz Al-Din Al-Qassem" en date du 28 juin 1992 sous le titre: "*Que se taisent toutes les voix suspectes qui prennent la défense des collaborateurs, car l'exécution des collaborateurs ne fait couler de larmes que chez les collaborateurs eux-mêmes*". Ce communiqué accusait de collaboration ceux qui exigeaient l'arrêt des exécutions de collaborateurs et attaquait en particulier le Parti Communiste Palestinien, qu'il considérait comme étant à l'origine de la campagne pour l'arrêt des exécutions. Il attaquait également les personnalités palestiniennes qui avaient pris la même position. Cette nouvelle prise de position de Hamas s'est reflétée également dans les éditoriaux et les articles de la revue *Palestine Musulmane*, qui a publié dans son numéro de juillet 1992 un article intitulé "*La question des collaborateurs: entre le tapage des médias et un traitement véritable du problème*"<sup>28</sup> dans lequel elle expliquait le danger que représentent les collaborateurs pour la société palestinienne et insistait sur la différence entre l'attitude de Hamas et celle des autres forces nationalistes à ce sujet. Dans son numéro d'août 1992<sup>29</sup>, cette revue publiait un nouvel article qui dénonçait les rassemblements populaires organisés dans la bande de Gaza depuis le début de l'été 1992 et au cours desquels ont été critiqués les aspects négatifs de l'Intifada, entre autres l'exécution des collaborateurs.

C'est ainsi que la question des collaborateurs a pris place parmi les conflits politiques internes palestiniens.

**Salah Abdeljawad** est professeur à l'Université de Bir-Zeit en Cisjordanie.

### Notes:

- 1) Voir annexe en fin de texte.
- 2) Hamas: Etude sur les problèmes de sécurité (le phénomène de la collaboration). Etude de 22 pages publiée par Hamas/Prison d'Ashkelon, Mai 1991, pp 1-2.
- 3) ibid.
- 4) Interviews avec des membres ou des partisans des mouvements du Jihad et du Parti de la Libération Islamique, Al-Bireh, Juillet 1992.
- 5) Hamas, op. cit, p 5.
- 6) ibid.
- 7) ibid, pp 12-13.
- 8) ibid, p 12.
- 9) ibid, p 15.
- 10) Par convention, nous désignerons ce type de collaborateurs qualifiés par Hamas de "non-impliqués dans des actes touchant à la sécurité" sous le terme de collaborateurs "civils".
- 11) Hamas, op. cit., p 10.
- 12) ibid, pp 10-11.
- 13) ibid, p 11.
- 14) ibid.
- 15) Communiqué n° 78 en date du 4/9/91.
- 16) Hamas, op. cit.
- 17) ibid, p 10.
- 18) Sourate de la Table, verset 33.
- 19) Interviews avec des membres de Hamas, Jérusalem, 1/7/1992.
- 20) *Palestine Musulmane* (Filistîn al-muslima), p 2.
- 21) *Palestine Musulmane* , pp 8-9.
- 22) 'Atif 'ADWAN: *Le Cheikh Ahmad Yasin, sa vie et son Jihad*, Gaza, 1991, p 127.
- 23) Publication clandestine de Hamas: "Hamas dans sa cinquième année", sans date, p 10.
- 24) 'Atif 'ADWAN, op. cit., pp 126-7.
- 25) ibid, pp 190-3 et 141.
- 26) ibid, pp 127-8.
- 27) ibid, pp 190-3.
- 28) *Palestine Musulmane* (Filistîn Al-Muslima), pp 40-1.
- 29) *Palestine Musulmane* , pp 28-9.
- 30) Interview avec un partisan du Jihad Islamique Al-Bireh, 1/9/1991

## ANNEXE

Pour étudier la position de Hamas au sujet des collaborateurs sur le plan théorique, politique et pratique, l'auteur s'est basé sur les sources suivantes, qui sont ici classées par ordre d'importance:

A) L'ensemble des communiqués politiques émanant de la direction du mouvement, du premier (daté du 14/12/1987) jusqu'au communiqué n° 88 (daté du 5/7/1992). Ces communiqués représentent la source principale et la plus représentative de la doctrine et des méthodes du mouvement au cours de l'Intifada, d'autant plus qu'ils se distinguent de ceux diffusés par le reste des organisations par le fait qu'ils émanent de sa direction centrale et qu'il n'en existe qu'une version distribuée sur l'ensemble des Territoires Occupés. Nous nous sommes également appuyés sur trois autres communiqués, le premier ayant été diffusé uniquement dans la bande de Gaza au mois de mars 1989 signé: "*Hamas-Al-Mujâhidîn*", ces derniers faisant office de branche militaire officielle du mouvement. Ce communiqué annonce la mise en application "de la condamnation à mort" d'un collaborateur et expose les crimes que celui-ci reconnaissait avoir commis. Le second est un communiqué émanant de la direction centrale du mouvement et consacré en particulier au problème des collaborateurs intitulé: "*Les priorités du Jihâd palestinien dans la période actuelle*", et le troisième est également un communiqué consacré à ce problème intitulé: "*Que se taisent toutes les voix suspectes qui prennent la défense des collaborateurs*", signé par les "Katâ'ib du martyr 'Izz Al-Din Al-Qassem/ Hamas Palestine", daté du 28/6/1992.

B) Une étude interne sur la sécurité (23 pages de grand format) consacrée au phénomène des collaborateurs, émanant du mouvement Hamas dans la prison d'Ashkelon daté de mai 1991, qui constitue la base théorique de Hamas à ce sujet, en plus d'un communiqué concernant les problèmes de sécurité de deux pages traitant du recrutement des collaborateurs par les services de renseignement israéliens et les méthodes utilisées pour entrer en contact avec eux.

C) Les bulletins clandestins publiés mensuellement par le mouvement sous le nom "Hamas", pour être diffusés à la population. La publication de ce bulletin a débuté en mars 1988, mais ses exemplaires sont en nombre limité, diffusés de manière irrégulière et difficilement accessibles.

D) Les informations, analyses et éditoriaux publiés dans la revue "Palestine Musulmane" (Filistîn al-Muslima), revue mensuelle publiée à Londres qui reflète la vision des Frères Musulmans, en plus d'informations et d'articles publiés dans différents journaux.

E) L'acte d'accusation présenté contre le Chef du mouvement, le Cheikh Ahmad Yassin par le procureur militaire le 15/8/1984 et celui présenté contre lui le 20/9/1989.

F) Des interviews avec des membres de Hamas.

G) Des graffitis signés par Hamas, en particulier dans la bande de Gaza.

Enfin, en ce qui concerne le Mouvement du Jihad Islamique, nous nous sommes appuyés principalement sur ses communiqués.